

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Documents comptables (B-S)  
- Dépôt le 18/06/2025 - 5271 - 2016 B 00973 - 821 164 886 - BTPS

**SARL B.T.P.S**

Travaux de plomberie & chauffage

32 rue Général de Gaulle  
76240 BELBEUF

SIRET : 821164886 00029 APE : 4322A

**BILAN COMPTABLE**

**AU 30.06.2024**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01072023 et clos le 30062024 Régime simplifié d'imposition  
 Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal   
 Si PME innovantes, cocher la case ci-contre   
 Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société: S.A.R.L. BTPS Adresse du siège social: 32 RUE DU GENERAL DE GAULLE  
 76240 BELBEUF  
 SIRET 8 2 1 1 6 4 8 8 6 0 0 0 2 9  
 Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

**REGIME FISCAL DES GROUPE**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)  
 Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante  
 Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:  
 SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées BATTIMENT Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 17 709 Déficit  
 Bénéfice imposable à 15% 42 500 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %  
 2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19%  
 Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)  
 3 Abattements sur le bénéfice et exonérations  
 Entreprises nouvelles, art 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies   
 Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies  Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies  Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies   
 Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies  Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A  Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies   
 Société d'investissement immobilier cotée  Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies  Autres dispositifs   
 Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %  
 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt  
 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

**H COMPTABILITE INFORMATISEE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des filasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: CABINET COMPTABLE BELLANGER  
 2 RUE D'ANJOU  
 76240 LE MESNIL ESNARD Tél: 02.35.80.50.67  
 Nom et adresse du conseil:

CGA/OMGA Viseur conventionné (cocher la case correspondante)  **JEAN-BAPTISTE JEAN**  
 Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 14/10/2024 Lieu BELBEUF  
 Qualité et nom du signataire: Signature  
 N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné  
 Examen de conformité fiscale (ECF)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. BTPS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 32 RUE DU GENERAL DE GAULLE 76240 BELBEUF Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 8 2 1 1 6 4 8 8 6 0 0 0 2 9

Néant  \*

				Exercice N clos le,		N-1	
				13 0 0 6 2 0 2 4		13 0 0 6 2 0 2 3	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	2 888	AQ	190	2 697	935
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	12 038	AS	8 075	3 963	3 828
	Autres immobilisations corporelles	AT	38 447	AU	25 940	12 507	12 437
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	600	BI		600	600
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>53 972</b>	<b>BK</b>	<b>34 205</b>	<b>19 767</b>	<b>17 800</b>
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	20 000	BM	
En cours de production de biens			BN	11 034	BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes			BV		BW		1 526
Clientèles et comptes rattachés (3)*			BX	177 654	BY		177 654
DIVERS	CREANCES	Autres créances (3)	BZ	11 919	CA		7 597
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	144 398	CG		144 398
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 841	CI		10 795
		<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>376 847</b>	<b>CK</b>	<b>376 847</b>	<b>351 057</b>
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>430 820</b>	<b>1A</b>	<b>34 205</b>	<b>396 615</b>	<b>368 857</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	600	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :			Stocks :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. BTPS

Néant  \*

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1.000.....)	DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	195 527	138 326	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	38 331	57 201	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	234 958	196 627	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	25 192	35 462	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	43	601	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	7 138	8 991	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	75 239	82 942	
	Dettes fiscales et sociales	DY	53 449	43 045	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	595	1 188	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	161 656	172 229		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	396 615	368 857		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	146 037	147 037		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. BTPS Néant \*

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2		KP	953	KR	1 935	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	10 190	KT	1 848	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX	1 500
		Matériel de transport *					KY	35 916	KZ		LA	9 500
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	4 490	LC		LD	1 133
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	51 547	LO		LP	15 916	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	600	1U		1V		
	TOTAL IV					LQ	600	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	52 147	ØH		ØJ	15 916		

CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG	2 888	MH	2 888	MI	2 888
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	12 038	MK	12 038	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM	1 500	MN	1 500	MO	1 500
		Matériel de transport			IV		MP	13 417	MQ	31 999	MR	31 999
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS	674	MT	4 948	MU	4 948	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY	14 091	NG	53 372	NH	53 372	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	600	2F	600	
	TOTAL IV					I3		NJ	600	NK	600	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	14 091	ØL	53 972	ØM	53 972

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Cepid Quadra

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. BTPS Néant  \*

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	17	PW	173	PX		PY	190
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 362	QA	1 713	QB		QC	8 075
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	56	QF		QG	56
	Matériel de transport	QH	25 886	QI	7 764	QJ	10 716	QK	22 935
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 082	QM	1 542	QN	674	QO	2 950
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	<b>TOTAL II</b>	QU	34 348	QV	11 247	QW	11 390	QX	34 205
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>		QN	34 348	QP	11 247	QQ	11 390	QR	34 205

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
<b>TOTAL II</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
<b>TOTAL III</b>														
<b>Total général (I+II+III)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
<b>Total général non venant (NP + NQ + NR)</b>	NW						NY						NZ	

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. BTPS

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. BTPS		Néant <input type="checkbox"/> *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	600	UV	600	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	177 654		177 654						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <input type="checkbox"/> UO )	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	8 021		8 021					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 709		2 709					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 190		1 190						
	Charges constatées d'avance	VS	11 841		11 841						
	<b>TOTAUX</b>		VT	202 015	VU	202 015	VV				
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	25 192		9 573		15 619				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	25		25						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	75 239		75 239						
Personnel et comptes rattachés		8C	12 594		12 594						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 219		25 219						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	15 522		15 522						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	114		114						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	18		18						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	595		595						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	154 518	VZ	138 899		15 619				
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	10 270	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. BTPS		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3   0   0   6   2   0   2   4				
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WA	38 331	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	20		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	620		
	Amendes et pénalités	WJ	620	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	10 351	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					I8	
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)					ZN		
	- imposées au taux de 0 %					WN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					WO		
	- Plus-values nettes à court terme					WR		
	- Plus-values soumises au régime des fusions					WX		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	10 887		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						<b>TOTAL I</b>	60 209	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					WH	
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts :							XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		
					Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 205C)	K3		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			
			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
			Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA				
			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC				
			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	60 209			
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	60 209			
				XO				



Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. BTPS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
<b>Charges à payer</b>			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS	
---	--

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. BTPS										Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	138 326	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	57 201		Dividendes	- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE					
					Report à nouveau		ZF					
	<b>TOTAL I</b>	<b>ØF</b>	195 527				ZG		195 527			
<b>TOTAL II</b>										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>ZH</b>	195 527
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :	Exercice N-1 :	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7			) YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS							
<b>DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance				YT	64 460		16 664				
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8			) XQ	17 400		12 664				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	10 102		12 620				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV							
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES			) ST	114 961		93 593				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	206 923		135 542				
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 838		1 465				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			) 9Z	9 319		9 018				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	11 157		10 483				
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	88 862		81 146				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	89 368		75 977				
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*				ØB	144 468						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	<b>ZR</b>	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG							
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. BTPS Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	MERCEDES VITO AT-	8 000		8 000	
	2	PEUGEOT 208 EB436	5 417		2 716	2 701
	3	IPHONE 11	674		674	
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1	1 667	1 667	1 667			
	2	2 083	(618)	(618)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			1 049			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)						
			(A)	(B)	(C)	
				(ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. BTPS

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8% ❷	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine		Moins-values à 12.8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %		Solde des moins-values à 12.8 %	
		❷		❸		❹	
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %	❸		
Moins-values nettes	N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1							
	N-2							
	N-3							
	N-4							
	N-5							
	N-6							
	N-7							
	N-8							
	N-9							
	N-10							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.R.L. BTPS</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	<b>3</b>					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	<b>6</b>					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. BTPS				Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/07/2023		et clos le : 30/06/2024		Durée en nombre de mois	
				1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>					
Effectif moyen du personnel * :				YP	9
dont apprentis				YF	3
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	9
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>					
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	943 403
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
<b>TOTAL 1</b>				OX	943 403
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	8 020
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	20 034
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
<b>TOTAL 2</b>				OM	28 054
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)</b>					
Achats				ON	393 759
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	129 035
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	2 705
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
<b>TOTAL 3</b>				OJ	525 499
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	
				OG	445 958
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	445 958
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	943 403	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					9
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2023	GZ	31/12/2023
Date de cessation				HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1	/	1
---	---	---

 (1)
Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 4

N° SIRET

8 2 1 1 6 4 8 8 6 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.R.L. BTPS

ADRESSE (voie)

32 RUE DU GENERAL DE GAULLE

CODE POSTAL

76240

VILLE

BELBEUF

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)

M

Nom de famille

ELANDALOUSSI

Prénom(s)

JEAN

Nom d'usage

% de détention

85.00

Nb de parts ou actions

85

Naissance :

Date

270494

N° Département

76

Commune

MONT ST AIGNAN

Pays

FR

Adresse :

N°

32

Voie

RUE DU GENERAL DE GAULLE

Code postal

76240

Commune

BELBEUF

Pays

FR

Titre (2)

M

Nom de famille

HIARD

Prénom(s)

ALAIN

Nom d'usage

% de détention

15.00

Nb de parts ou actions

15

Naissance :

Date

020465

N° Département

76

Commune

ROUEN

Pays

FR

Adresse :

N°

1

Voie

RUE DE LA TRAVERSIERE

Code postal

76240

Commune

BELBEUF

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

#### **Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

#### **Etat des amortissements**

Cf Dossier Fiscal

#### **Etat des provisions**

Cf Dossier Fiscal

## **ANNEXE**

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

### **Etat des échéances des créances et des dettes**

Cf Dossier Fiscal

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 482
Dettes fiscales et sociales	8 909
Total	18 416

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

#### **Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.  
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

**BTPS**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1 000 Euros

Siège Social : 32 rue du Général de Gaulle  
76240 BELBEUF

SIRET : 821164886 00029 NAF : 4322A

18 JUIN 2025



-----  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 12 NOVEMBRE 2024**

-----  
L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

ET LE DOUZE NOVEMBRE,

A DIX HUIT HEURES,

Les associés de « BTPS », société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, 32 rue du Général de Gaulle 76240 BELBEUF sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- |  |          |
|--|----------|
| - Monsieur Alain HIARD, propriétaire de numérotées de 1 à 15         | 15 PARTS |
| - Monsieur Jean ELANDALOUSSI, propriétaire de Numérotées de 16 à 100 | 85 PARTS |

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE  
CAPITAL SOCIAL..... 100 PARTS  
=====

seuls associés de la Société et représentants en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean ELANDALOUSSI, Gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport de gestion concernant les conventions visées à l'article 223-19 du Code du Commerce, et décision à cet égard,
- Approbation de la rémunération du Gérant
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024,
- Le rapport de gestion établi par le gérant,
- Le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code du Commerce, établi par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 38 331.19 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

1/ Report à nouveau antérieur.....€.	195 527.12
2/ Résultat de l'exercice.....€.	38 331.19
3/ Prélèvement sur les réserves.....€.	0.00
Total.....€.	<u>233 858.31</u>

Affectation proposée :

4/ Affectation aux réserves :	
. réserve légale.....€.	0.00
. réserve spéciale des	
. plus values à long terme.....€.	0.00
. réserves statutaires.....€.	0.00
5/ Dividendes .....	0.00
6/ Report à nouveau.....€.	233 858.31
7/ Autres réserves.....€.	0.00
Total....€.	<u>233 858.31</u>

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 234 958.31 € pour un capital nominal de 1 000 €.

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion concernant les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce, prend acte des conventions conclues au cours de l'exercice entre la société et les associés :

- la société PRO BAT, propriété de Monsieur Alain HIARD, associé, a sous-traité des travaux à la société BTPS pour une valeur de 20 310 €.

- des travaux ont été également sous traités à la société PRO BAT pour un montant de 38 048.10 €

- Un bail s'est poursuivi moyennant un loyer mensuel en principal de HUIT CENTS (800) euros avec la SCI HIARD, propriété de Monsieur Alain HIARD, associé, pour des locaux situés 184 route de Paris 76520 BOOS jusqu'au 31 mai 2024.

- Un bail a été conclu moyennant un loyer mensuel en principal de HUIT CENTS (800) euros avec la SCI VMJJ, propriété de Monsieur Jean ELANDALOUSSI, associé, pour des locaux situés 71 route de Paris 76240 LE MESNIL ESNARD à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, le loyer s'élèvera à MILLE QUATRE CENTS (1 400) euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'approuver les rémunérations allouées au cours de l'exercice écoulé à Monsieur Jean ELANDALOUSSI, en sa qualité de co-gérant, qui s'est élevée à un montant net de QUARANTE SIX MILLE SEPT CENTS (46 700) euros.

La société a également pris en charge le montant des cotisations sociales obligatoires et facultatives afférentes à cette rémunération dont les montants s'élèvent respectivement à SEIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE SIX (16 766) euros et MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN (1 951) euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de rémunérer Monsieur Jean ELANDALOUSSI, co-gérant, TROIS MILLE (3 000) euros par mois, hors avantage en nature véhicule.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **SIXIEME RESOLUTION**

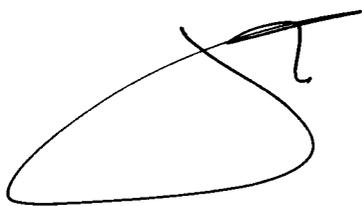
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

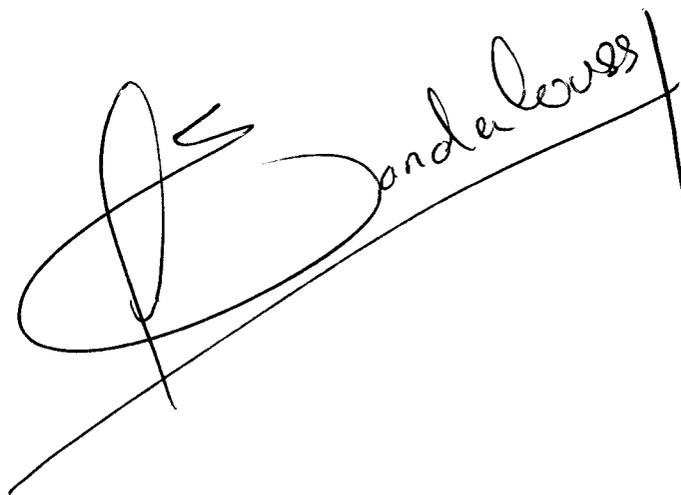
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et des associés présents.

**Monsieur Alain HIARD**

A handwritten signature consisting of a large, stylized loop followed by a short horizontal stroke.

**Monsieur Jean ELANDALOUSSI**

A handwritten signature that includes the name 'Elandaloussi' written in cursive, with a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.

## BTPS

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1 000 Euros

Siège Social : 32, rue du Général de Gaulle  
76240 BELBEUF

SIRET : 821164886 00029 NAF : 4322A

18 JUIN 2025



-----

### RAPPORT DE GESTION de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 NOVEMBRE 2024

-----

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 JUIN 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

#### 1. - ACTIVITE DE LA SOCIETE

##### 1.1. - Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

La capacité bénéficiaire est la suivante :

Résultat	38 331.19
Impôt sur les sociétés	10 351.00
Dotations aux amortissements	11 247.21
Reprise	0.00
	-----
A. Capacité bénéficiaire	59 929.40
B. Chiffre d'affaires	943 403.20
Rapport $\frac{A}{B} \times 100$	6,35 %

Les investissements nets se sont élevés pour l'exercice à 15 915.91 € concernant l'acquisition de :

- une enseigne lumineuse d'une valeur de 1 935 euros,
- de l'outillage pour une valeur globale de 1 848.41 euros,
- des travaux pour le nouveau local pour 1 500 euros,
- un véhicule Peugeot Partner d'une valeur de 9 500 euros,
- et un Iphone pour 1 132.50 euros.

La société emploie six salariés et 3 apprentis.

### **1.2 - Progrès réalisés ou difficultés rencontrées**

Les créances clients de l'exercice n'ont pas toutes été réglées. Des créances se sont révélées irrécouvrables pour une valeur globale de 1 374.82 € hors taxe.

### **1.3 - Activité en matière de recherche et de développement**

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas engagé de dépenses de recherche ou de développement.

### **1.4 - Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi**

Depuis la date de clôture de l'exercice écoulé, l'activité de notre société s'est poursuivie normalement, aucun événement important ou notable ne s'étant produit.

## **2. - RESULTATS - AFFECTATION**

### **2.1. - Examen des comptes et résultats**

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les formes et les méthodes habituelles.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 943 403 € contre 833 643 € au 30 juin 2023.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 250 152 € contre 229 480 € au 30 juin 2023.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 78 361 € contre 83 487 € au 30 juin 2023.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 911 016 € contre 779 416 € au 30 juin 2023.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 51 441 € contre 61 040 € au 30 juin 2023.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 51 009 € contre 60 441 € au 30 juin 2023.

L'exercice clos le 30 juin 2024 se traduit par un bénéfice de 38 331 €.

Récapitulatif des résultats des 4 exercices précédents :

30 juin 2023	57 201 €
30 juin 2022	19 560 €
30 juin 2021	58 010 €
30 juin 2020	966 €

## **2.2. - Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 38 331.19 €.

Nous vous proposons de bien vouloir décider l'affectation suivante :

Origine du résultat à affecter :

1/ Report à nouveau antérieur.....€.	195 527.12
2/ Résultat de l'exercice.....€.	38 331.19
3/ Prélèvement sur les réserves.....€.	0.00
Total.....€.	<u>233 858.31</u>

Affectation proposée :

4/ Affectation aux réserves :	
. réserve légale.....€.	0.00
. réserve spéciale des plus values à long terme.....€.	0.00
. réserve statutaires .....€.	0.00
5/ Dividendes.....€.	0.00
6/ Report à nouveau .....€.	233 858.31
7/ Autres réserves .....€.	0.00
Total.....€.	<u>233 858.31</u>

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 234 958.31 € pour un capital de 1 000 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société n'a distribué aucun dividende auparavant.

### **3. - APPLICATION DES PRESCRIPTIONS LEGALES**

#### **3.1. - Dépenses dites somptuaires (article 223 quater du Code Général des Impôts)**

Nous vous précisons que votre société n'a supporté aucune dépense dite « somptuaire » énumérée à l'article 223 quater du Code Général des Impôts.

#### **3.2. - Réintégration de frais généraux (article 223 quinquès du Code Général des Impôts)**

Des réintégrations de frais généraux au sens de l'article 223 quinquès du Code Général des Impôts ont été effectuées au cours de l'exercice concernant des contraventions pour une valeur globale de 620 euros, une taxe sur les véhicules de société pour 20 euros, et le loyer non déductible du véhicule BWW pour 10 887 euros.

#### **3.3. - Prise de participation significative ou prise de contrôle**

Au cours de l'exercice, il n'a été pris aucune participation ou contrôle de filiales.

### **4. - CONVENTIONS**

Conformément à l'article 223-19 du Code du Commerce, j'ai l'honneur de vous informer qu'au cours de l'exercice 2023/2024, les conventions suivantes ont été conclues entre la société et les associés :

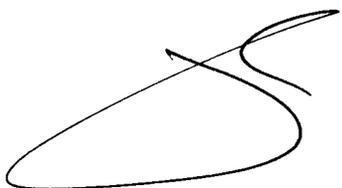
- la société PRO BAT, propriété de Monsieur Alain HIARD, associé, a sous-traité des travaux à la société BTPS pour une valeur de 20 310 €.

- des travaux ont été également sous traités à la société PRO BAT pour un montant de 38 048.10 €

- Un bail s'est poursuivi moyennant un loyer mensuel en principal de HUIT CENTS (800) euros avec la SCI HIARD, propriété de Monsieur Alain HIARD, associé, pour des locaux situés 184 route de Paris 76520 BOOS jusqu'au 31 mai 2024.

- Un bail a été conclu moyennant un loyer mensuel en principal de HUIT CENTS (800) euros avec la SCI VMJJ, propriété de Monsieur Jean ELANDALOUSSI, associé, pour des locaux situés 71 route de Paris 76240 LE MESNIL ESNARD à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, le loyer s'élèvera à MILLE QUATRE CENTS (1 400) euros.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.



**LES GERANTS**

